



Mairie de FLÉE
5 rue du Luxembourg
72500 – FLÉE

☎ 02.43.44.10.01



flee.mairie@outlook.fr

ARRETÉ DU MAIRE

N° 37_2026

PORTANT ORGANISATION D'UNE VENTE AU DEBALLAGE

Le Maire de Flée,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu le Code du Commerce,

Vu le Code Pénal et notamment l'article R321-9,

Vu la demande en date du 07 septembre 2026, par laquelle Madame MOLLAT Elisabeth domicilié 3 Lieu-dit Les Maison Prieuré des Bénédictines la Paix Notre Dame à Flée sollicite l'autorisation d'organiser une vente au déballage au 3 Lieu-dit Les Maison Prieuré des Bénédictines la Paix Notre Dame à Flée, le samedi 26 septembre et dimanche 27 septembre 2026,

Considérant que ladite vente a lieu sur le domaine privé,

ARRETE

Article 1 : le samedi 26 septembre et dimanche 27 septembre 2026, Madame MOLLAT Elisabeth est autorisée à organiser une vente au déballage, au 3 Lieu-dit Les Maison Prieuré des Bénédictines la Paix Notre Dame à Flée.

Article 2 : La vente au déballage commencera le samedi 26 septembre à 14h00 et dimanche 27 septembre 2026 et ne pourra s'étendre au-delà de 18 heures.

Article 3 : Madame MOLLAT Elisabeth est autorisée à apposer une affiche publicitaire à proximité de son domicile, sur le domaine public communal afin que les acheteurs potentiels puissent localiser la vente. Cette affiche sera retirée dès la fin de la manifestation.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Sarthe,
- Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie de la Sarthe,
- Madame MOLLAT Elisabeth

Madame le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Flée, le 10 septembre 2026

Affiché le 11 septembre

Le Maire,
Dominique MANCEAU, Le Maire

